



Dossier de presse Assemblée Plénière



14 juin 2018



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

3 **Lutte contre le gaspillage de l'argent public : engagements tenus**

I. Auvergne-Rhône-Alpes, première collectivité de France en termes d'économies budgétaires

II. Soutien inégalé à l'investissement

III. Auvergne-Rhône-Alpes, Région la mieux gérée de France

9 **Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe**

I. Nouvelle Stratégie Environnement - Energie

II. Auvergne-Rhône-Alpes, première région française de Parcs Naturels Régionaux

III. Le bilan annuel du Plan Chasse

Lutte contre le gaspillage de l'argent public : engagements tenus

I. Auvergne-Rhône-Alpes, première collectivité de France en termes d'économies budgétaires

En prenant la présidence de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, un objectif politique clair a été posé: la fusion devait générer des économies et pas des surcoûts. **L'objectif d'une baisse des dépenses de fonctionnement de 300 M€** a été annoncé dès le départ. Pour l'atteindre, tous les leviers ont été mobilisés :

→ **Moyens généraux** : lutte contre les gaspillages, réduction du nombre de cadres et d'élus, baisse des indemnités, baisse des moyens dédiés aux groupes politiques, cession de véhicules du parc automobile, réduction drastique des impressions, courriers, fournitures et petits matériels...

→ **Ressources humaines, 35 heures** : pas « d'harmonisation par le haut » : retour au cadre légal là où il y avait des habitudes dérogatoires, tout le monde aux 1607 h annuelles, renégociation de tous les sujets RH à l'occasion de l'harmonisation des régimes, objectif fort de maîtrise de la masse salariale.

→ **Efficiences des politiques publiques** : redéfinition des objectifs assignés aux politiques publiques et plus grande exigence en matière de résultats. Ainsi, les formations professionnelles dont le taux d'insertion était inférieur à 50% ne sont plus financées par exemple.

→ **Relation avec les partenaires** : exigence beaucoup plus forte vis-à-vis des partenaires, avec par exemple l'instauration d'un système de bonus-malus dans la convention TER afin que la SNCF soit pénalisée lorsque la ponctualité est mauvaise, fin des rentes de situation quand des organismes soutenus tous les ans ont une trésorerie trop importante...

Cette stratégie budgétaire est d'autant plus remarquable qu'elle est réalisée dans un double contexte de baisse continue des dotations de l'Etat (163 M€ depuis 2015) et du choix régional de **ne pas augmenter les impôts**.

Trois piliers en 2017 :

Les résultats confirment les performances budgétaires et financières de la nouvelle gestion régionale, en nette rupture par rapport aux évolutions tendanciennes de la précédente mandature.

Lutte contre le gaspillage pour mieux investir

Zéro augmentation d'impôts

Région la mieux gérée de France

Résultats factuels obtenus en deux ans

→ Dans les 2 premières années de son mandat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a **baissé ses dépenses de fonctionnement de 12 % (-247 M€)** à périmètre constant, c'est-à-dire hors transferts de compétences intervenus depuis, notamment les transports scolaires et interurbains transférés des départements. **80% du plan d'économie est donc réalisé en deux ans.**

→ Sur cette même période, cela a permis de **relancer l'investissement (+12 %)** à plus de 800 M€ par an, finançant ainsi des travaux dans les infrastructures ferroviaires et routières, la rénovation des lycées... ;

→ La dette régionale a baissé de 3 % (-82 M€) ;

→ L'épargne brute augmenté de 58%, témoignant de la bonne gestion régionale ;

→ Et la capacité de désendettement a été ramenée à 4 ans : c'est-à-dire que la Région pourrait théoriquement rembourser sa dette en 4 ans si elle y consacrait l'intégralité de son épargne (le seuil à ne pas franchir, pour les régions, étant de 9 ans).

Tous les indicateurs financiers sont donc orientés dans le bon sens, ce qui a été reconnu par la Cour des comptes et par l'agence de notation Standard & Poor's

Chiffres clés

3,345 Mds€

budget total 2017

91%

du budget exécuté

(93% en fonctionnement,
85% en investissement)

- **Plan d'économies : 300 M€ sur le mandat** soit plus de 80% du plan déjà réalisé
- **Consolidation de l'investissement à plus de 800 M€**
- **Depuis 2016, l'investissement est redevenu une priorité de la Région** : elle a investi 212 M€ de plus en 2 ans que ce qu'elle investissait en 2015

247 M€ d'économies ont été réalisées entre 2016 et 2017 :

- Coût de fonctionnement propre à l'administration : **33 M€**
- Refonte et rationalisation de la politique achats : **48 M€**
- Dialogue de gestion et de performance avec les opérateurs : **46 M€**
- Gestion active de la dette et charges financières : **15 M€**
- Redéfinition des politiques régionales : **105 M€**
- Rationalisation des locaux : **11 M€**

Zéro augmentation d'impôts

La Région Auvergne-Rhône-Alpes maintient une politique d'allègement fiscal malgré la diminution des dotations de l'Etat. En effet, la Région a subi une nouvelle baisse de ses dotations en 2017.

Depuis le début du mandat, **l'Etat a privé les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes de 163 M€** de ressources cumulées avec un prélèvement de 59 M€ en 2017, qui s'ajoute à la baisse de 52 M€ des concours de l'Etat de 2016.

En 2017, l'Etat a également annoncé que le fonds de soutien au développement économique ne serait pas renouvelé à l'issue de l'année 2017.

Cette décision constitue une remise en cause unilatérale par l'Etat de ses propres engagements, avec un impact financier majeur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui perdra plus de 62 M€ par an à compter de 2018 (baisse de la fiscalité : tarif cartes grises revues à la baisse et exonération totale pour les véhicules propres).

Malgré ces décisions, la Région tient ses engagements :

- **Adoption de mesures d'exonération fiscale** concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2017
- **Aucune augmentation de la carte grise**

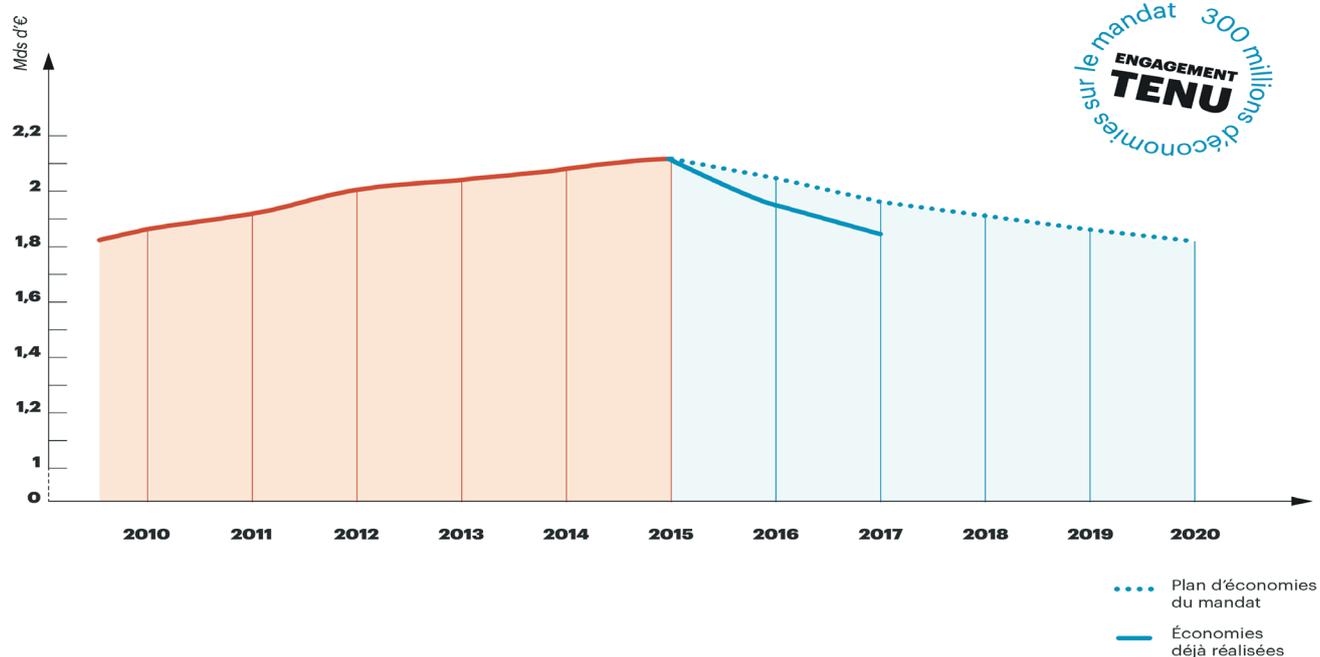
Diminution des dépenses de fonctionnement

Des économies réalisées malgré une baisse de 163 millions d'euros des dotations versées par l'Etat entre 2015 et 2017

Objectif d'économies de 300 M€ sur le mandat : déjà 80% atteints



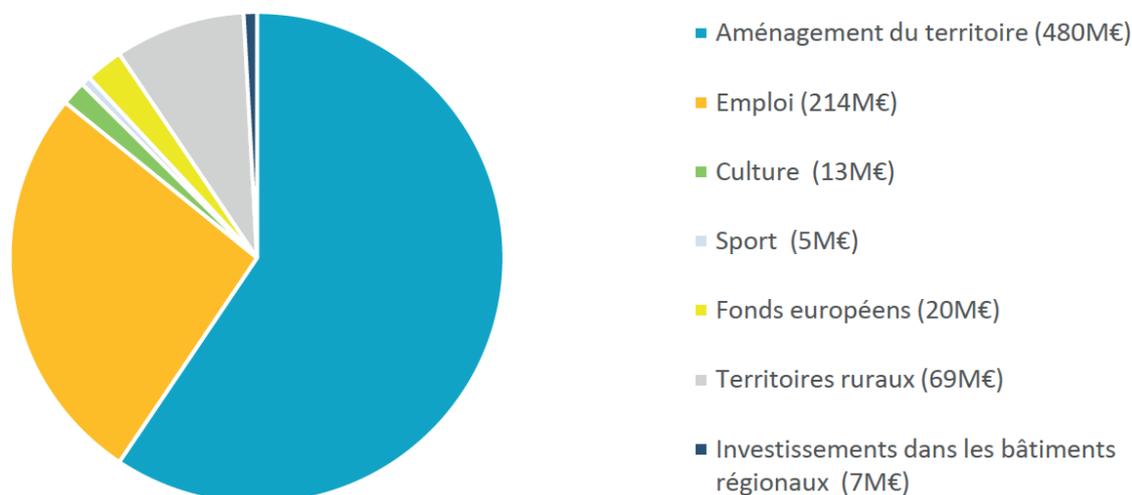
Lutte contre le gaspillage de l'argent public



© Michel Péres

II. Soutien inégalé à l'investissement au profit des territoires

808 M€ d'investissements ont été réalisés par la Région en 2017.



Principaux domaines d'investissement en 2017 :

480 millions d'euros pour les projets et les infrastructures d'avenir :

- 225 millions d'€ pour les investissements dans les lycées publics et privés (rénovation, restructuration et construction) ;
- 30 millions d'€ en faveur du numérique ;
- 18 millions d'€ dans le domaine de l'environnement, notamment en vue d'améliorer la qualité de l'air.
- 173 millions d'€ dans les infrastructures et matériels roulants de transports (rénovation de rames régionales de TER, poursuite du paiement de rames de TER Région2N et Régiolis).

Exemples :

- Sauvetage de la ligne Boën-Montbrison
- Plus de 1 400 dossiers déposés par les communes et les EPCI

69 millions d'euros pour soutenir les territoires ruraux :

- 56 millions d'€ pour l'aménagement du territoire dont 30 pour les CAR ;
- 4 millions d'€ pour la construction des maisons et centres de santé ;
- 9 millions d'€ pour la rénovation des petites lignes ferroviaires.

Exemple : plus de 1 000 communes aidées en 2017

S'y ajoutent aussi **13M€** pour la culture, **5M€** pour les sports et **20M€** de fonds européens.

214 millions d'euros pour l'emploi :

- 95 millions d'€ pour le développement des entreprises
- 24 millions d'€ pour l'agriculture
- 52 millions d'€ pour la recherche et l'innovation
- 24 millions d'€ pour le tourisme
- 19 millions d'€ pour la rénovation et la construction des locaux de formation et d'hébergement des centres de formation d'apprentis.

Autres exemples :

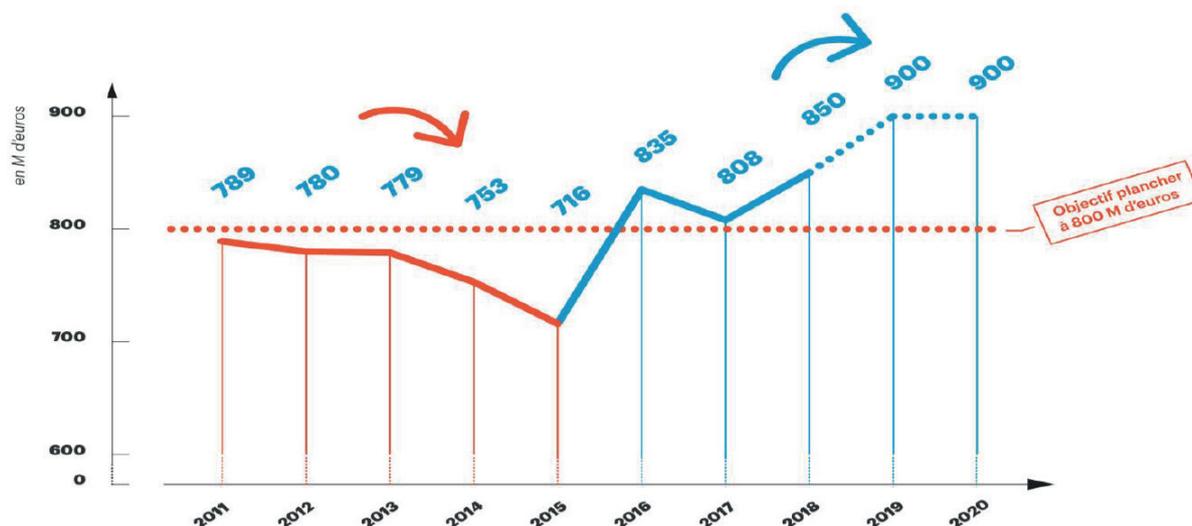
- Conception-réalisation de l'internat Roger Claustre, à Clermont-Ferrand
- Démarrage de l'opération de reconstruction du lycée Emmanuel Mounier, à Grenoble
- Mise en place de deux nouveaux dispositifs au bénéfice des projets d'investissements des TPE et PME qui ont permis d'accompagner 214 projets d'investissements industriels
- 6 000 entreprises aidées en 2017
- Fabrication d'aliments à la ferme grâce au financement d'un camion équipé d'une unité de transformation de céréales pour la fabrication d'aliments pour le bétails
- Projet de développement et de restructuration en faveur du Parc des Oiseaux de l'Ain

Au sein de ces 808 millions d'investissement, 72 millions d'euros pour la sécurité quotidienne des Auvergnats et des Rhônealpins :

- Sécurisation des gares et des TER avec le plan régional de vidéo-protection des gares, programme d'équipement du matériel roulant en vidéo-protection et renforcement du nombre d'équipes de la SUGE.
- Sécurisation des lycées publics et privés (150 en 2017) ;
- Sécurisation des abords des lycées et gares + accompagnement des communes dans leur équipement en vidéo protection.

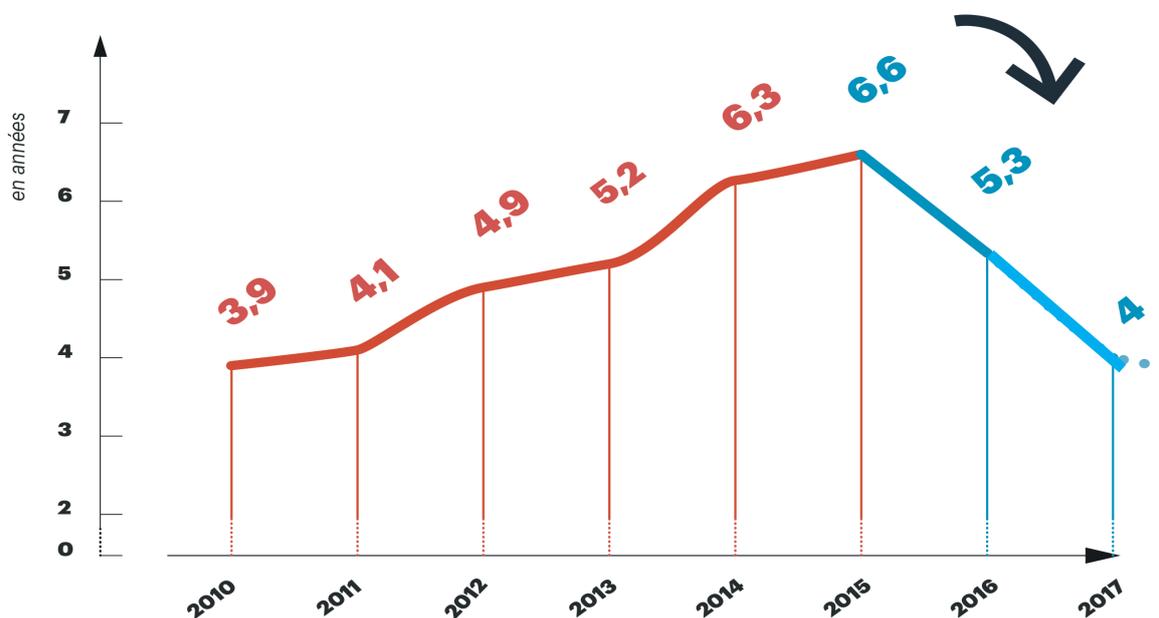
Dépenses d'investissement en 2017 (hors dette)

808 M€ d'investissement en 2017

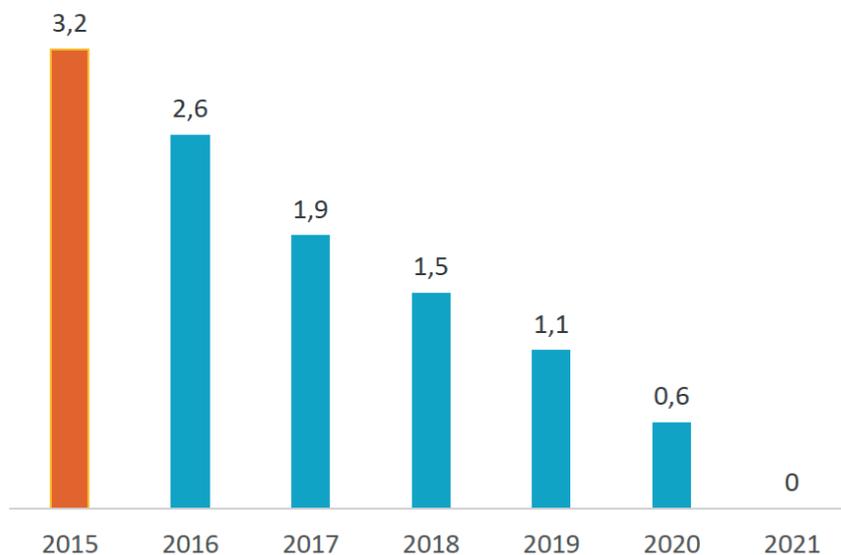


III. Auvergne-Rhône-Alpes, Région la mieux gérée de France

3% de désendettement réalisés entre 2016 et 2017



Évolution du déficit de l'État
s'il engageait le même plan d'économies de la Région



«Standard & Poor's a relevé, en décembre 2016, la note de référence à long terme de la Région de AA- à AA avec perspective «stable». Auvergne-Rhône-Alpes était déjà la seule région à voir sa note relevée et la région la mieux notée de France.»

Laurent WAUQUIEZ

Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe

I. Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d'Europe

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise pour **répondre aux défis énergétiques, à l'urgence climatique et à la nécessité de préserver la biodiversité**. Cette année, avec sa stratégie Environnement – Energie, **le Conseil régional augmente son budget dédié à la transition énergétique, à la valorisation et à la préservation de l'environnement**.

A travers sa nouvelle stratégie favorisant **l'investissement et l'innovation** technologique et sociétale, la Région entend contribuer davantage à la transition énergétique et écologique en entraînant avec elle tous ses territoires. A cette fin, **quatre enjeux** prioritaires ont été identifiés :

- **Promouvoir** un développement durable sur l'ensemble de ses axes stratégiques ;
- **Produire** mieux et consommer moins d'énergie et de déchets ;
- **Soutenir** l'innovation technologique et sociétale des territoires et des entreprises ;
- **Préserver** les ressources essentielles : eau, biodiversité, air et concilier les usages.

Ces quatre enjeux sont au cœur de la réflexion portée par la nouvelle stratégie Environnement – Energie adoptée par les conseillers régionaux en assemblée plénière des 14 et 15 juin 2018. Afin d'atteindre ses objectifs et d'intégrer pleinement la question environnementale, l'action régionale se décline autour de **5 axes principaux** :

- L'énergie ;
- Les déchets et l'économie circulaire ;
- La qualité de l'air ;
- La biodiversité ;
- L'adaptation aux changements climatiques.



© Juan Robert



© Jean-Luc Rigaux

A) Energie - 70 M€ dont 55 M€ en investissement

En Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation d'énergie s'établit à près de 220 000 GWh (28,5MWh/habitant/an) soit **une facture de plus de 17 milliards d'euros dont 55% pour la production de chaleur, 35% pour les besoins en mobilité et 10% pour les besoins électriques spécifiques.**

Grâce à un niveau de production d'énergie renouvelable nettement au-delà de la moyenne nationale (19% pour 14,7% au niveau national), Auvergne-Rhône-Alpes se place parmi **les régions les plus performantes d'Europe**. Cette particularité est à l'origine d'un développement économique dynamique et d'un tissu d'entreprises et centres de recherche puissant et innovant. C'est en s'appuyant sur ces bases solides et en accompagnant l'investissement que la Région Auvergne-Rhône-Alpes compte atteindre ses objectifs.

Ainsi, la Région soutient prioritairement :

- **La Méthanisation de la biomasse et des déchets**, avec la mise en place de plus de 200 méthaniseurs en quatre ans et en soutenant l'installation de bornes BioGN* ;
- **La production de bois énergie ;**
- **Le solaire photovoltaïque et thermique ;**
- **La production hydroélectrique**, notamment en affirmant la maîtrise publique de l'exploitation des barrages lors du renouvellement des concessions et en intégrant le capital des sociétés de production d'EnR ;
- **L'hydrogène à travers le plan ZEV (Zero Emission Valley) ;**
- **Le développement de solutions innovantes**

Exemple : Auvergne-Rhône-Alpes Energie (partiellement financé par la région) finance actuellement le projet SMAP (1er Smart-grid en milieu rural). Ce projet vise à tester et simuler différentes solutions ayant pour but d'augmenter le taux de pénétration des énergies renouvelables électriques en milieu rural.

B) Déchets et économie circulaire : 35 M€ dont 30 M€ en investissements

La Région Auvergne-Rhône-Alpes produit **7,2 millions de tonnes de déchets par an** (auquel il faut ajouter 17,7 millions de tonnes de déchets inertes issus du BTP), dont 53% de déchets ménagers et assimilés, 43% de déchets d'entreprises et 4% de déchets municipaux.

Aujourd'hui, **54% de ces déchets font l'objet d'une valorisation matière et 22% d'une valorisation énergétique**. L'ambition de la Région est de **réduire, d'ici 2031, la quantité de déchets de 12%**, d'augmenter le taux de valorisation matière (recyclage) de 54% à 70% ; de maintenir le taux de valorisation énergétique aux environs de 22-23% et de diminuer la quantité de déchets enfouis de plus de 50%.

Enfin, le modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » entraînant toujours plus de déchets, de pollution et l'épuisement des ressources, pousse à une réflexion plus globale sur le quotidien et les échanges. C'est la raison pour laquelle, la Région souhaite développer concrètement et rapidement l'économie circulaire sur l'ensemble de ses territoires.

Pour atteindre ces objectifs, étroitement liés à la stratégie de déploiement de l'économie circulaire, la Région vise à :

→ Produire moins de déchets (prévention)

- **Objectif** : réduire la quantité de déchets de 12%.
- **Moyens à mettre en œuvre** : développer la prévention avec la massification du tri à la source des biodéchets, tarification incitative, réduction du gaspillage alimentaire.

→ Mieux valoriser les déchets (recyclage et réemploi)

- **Objectif** : passer à un taux de valorisation actuel des déchets de 54 à 70%.
- **Moyens à mettre en œuvre** : développer de nouveaux moyens de collecte des déchets, de nouvelles filières de valorisation matière (plastiques, déchets du bâtiment, biodéchets) ;
- Le développement de telles filières de valorisation pourrait créer 48 000 emplois autour de la valorisation des déchets, d'ici 2030.

→ Diminuer les résidus ultimes, en diminuant l'enfouissement (stockage)

- **Objectifs** : diminuer le taux d'enfouissement de 24 à 10% -> 100kg/hab/an contre 220kg/hab/an en 2015 ; diminuer la quantité de déchets enfouis de plus de 50%.

→ Développer l'économie circulaire

- **Objectifs** : Investir, innover, territorialiser.
- **Moyens à mettre en œuvre** : développer l'éco-conception, aider l'innovation et accompagner les filières économiques sur le recyclage (filières BTP, Plasturgie, bio déchets, textiles.) ; former les décideurs sur l'économie circulaire (ex : commande publique durable) ; soutenir les initiatives territoriales (écologie industrielle territoriale).



© Marc Chatelain

C) Qualité de l'air : 45 M€ dont 43 M€ en investissements

En se basant sur l'expérience acquise dans la Vallée de l'Arve, la Région a identifié **neuf zones prioritaires** pour déployer son action en faveur d'une meilleure qualité de l'air : la Vallée de l'Arve, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Valence, Chambéry, Annecy et le Grand Genève. La Région proposera un **accompagnement personnalisé** à chacun de ces neuf territoires, aux besoins et problématiques uniques.

Ces accompagnements veilleront à **soutenir l'émergence des écosystèmes économiques** travaillant dans ce domaine et leur donner de la lisibilité, en partie au travers des pôles de compétitivité. Parallèlement, en sa qualité de chef de file, la Région veillera à développer un **travail d'animation de réseau** entre acteurs des collectivités et **faciliter les synergies** pour aborder de façon transversale la question de la qualité de l'air qui intègre diverses thématiques allant de la santé à l'aménagement du territoire en passant par les transports, l'agriculture, etc...

Concrètement cela se traduit par :

Dans la vallée de l'Arve : déjà **une quarantaine de véhicules décarbonés** financés (essentiellement GNV), **3 200 chauffages bois remplacés**.

- **Lutter contre les particules** : Fonds Air-Bois à destination des EPCI pour renouvellement des parcs chauffages bois des particuliers ; Fonds Air-Gaz pour financer raccordement au réseau GRDF, soutien aux solutions alternatives de brûlage de déchets verts, Fonds Air Industrie.
- **Lutter contre les oxydes d'azote** : Fonds Air-Industrie -> aider les industries à diminuer leurs rejets de polluants. Promouvoir la mobilité décarbonée : Emergence de bornes GNV, BioGNV, Hydrogène. Acquisition de voitures propres, soutien à l'écomobilité.
- **Soutenir l'émergence et le développement de la filière hydrogène (projet ZEV).**

D) Biodiversité : 35 M€ dont 18 M€ en investissements

L'érosion de la biodiversité constatée ces dernières années se poursuit : plus d'un tiers des espèces de mammifères et des espèces d'oiseaux nicheurs et près de la moitié des espèces de reptiles et d'amphibiens sont menacées de disparition en Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région entend intervenir en faveur de la biodiversité autour de **4 axes** :

- **Faciliter le déplacement des espèces** pour assurer leur cycle de vie, au sein des espaces de nature ordinaire, en milieux ruraux comme urbains (corridors terrestres et aquatiques) ;
- **Préserver et mettre en valeur** les pépites naturelles de la région, vecteurs de la reconquête de la biodiversité régionale : habitats d'exception et espèces emblématiques
- **Innover dans le domaine de la biodiversité** en intégrant les enjeux économiques et la connaissance ;
- **Favoriser la visibilité**, la coordination et les actions de sensibilisations des différents acteurs.

Moyens à mettre en œuvre :

- **Passer de 17 à 20** le nombre de territoires classés « Réserve Naturelle Régionale ».
- **Reconquérir la nature ordinaire** au service de l'homme et des espèces animales et végétales pour stopper l'érosion globale de la biodiversité, notamment en milieu urbain (contrat vert et bleu dans le bassin Genevois).
- **Innover dans le domaine de la biodiversité**, en intégrant les enjeux économiques.
- **Mettre en œuvre un plan pollinisateur** car notre alimentation dépend très fortement de leur activité.



© Juan Robert



E) Adaptation aux changements climatiques : 15 M€ dont 12 M€ en investissements

Les risques naturels sont très présents en Auvergne-Rhône-Alpes : **plus de 90% des communes sont concernées par au moins un type de risque**. Par son caractère montagneux et la densité de son réseau hydrographique, la région est particulièrement exposée. Les territoires de plaines et de vallées, sont eux, exposés fortement au risque d'inondation. C'est pourquoi, l'action de la Région revêt une importante **dimension formation et sensibilisation aux risques** visant à renforcer les dispositifs existants et faciliter les observations ainsi que le partage d'information.

Enfin, Auvergne-Rhône-Alpes est globalement très vulnérable aux **risques de pénuries d'eau**, c'est pourquoi la Région mettra l'accent sur les efforts d'économies et de lutte contre le gaspillage d'eau tout en valorisant davantage les stratégies de partage, d'optimisation et de réutilisation de l'eau.

Moyens à mettre en œuvre :

- **Renforcer et structurer un dispositif de soutien** en formation et d'accompagnement aux élus / EPCI pour la mise en œuvre de leurs obligations en matière de gestion de risques naturels ;
- **Accompagner la prévention des risques** en favorisant les dispositifs d'observation et de partage d'information ;
- **Favoriser un traitement du risque « à la source »**, en limitant l'imperméabilisation des sols et en favorisant une gestion globale des ruissellements pour lutter contre les inondations ;
- **Accompagner le déploiement de techniques innovantes** en matière de constructions adaptées au risque inondation par exemple ;
- **Soutenir les opérations de protection innovantes**, relevant sur la mobilisation de techniques alternatives comme les techniques végétales de renforcement de berges ;
- **Promouvoir et soutenir les économies d'eau** : face au manque d'eau, la priorité passe par les économies et la lutte contre les gaspillages, les stratégies de partage, d'optimisation et de réutilisation.
- **Préserver les potentialités des ressources** et des milieux pour préserver les marges de manœuvre pour le futur, en particulier concernant les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ; dans cette perspective l'enjeu de prise en compte de la disponibilité de la ressource dans l'élaboration du SRADDET semble primordial.

II. Les Parcs Naturels Régionaux

Compétence historique des Régions, les **Parcs Naturels Régionaux (PNR)** sont des territoires reconnus aux niveaux national et international depuis 50 ans pour leur forte **valeur patrimoniale et paysagère**, et leur capacité à concilier **activités humaines, développement territorial et protection et valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels**.

Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement **10 PNR** (Monts d'Ardèche, Massif des Bauges, Haut-Jura, Livradois-Forez, Chartreuse, Vercors, Pilat, Baronnies Provençales, Volcans d'Auvergne et Aubrac) qui couvrent plus de **25% du territoire régional et plus de 30% des zones rurales défavorisées**.

1ère Région française par le nombre de parcs qu'elle porte, la région témoigne d'un intérêt fort en termes d'ingénierie développée, et de réponse aux enjeux locaux.

« Agir en faveur de l'environnement, mais également de la ruralité, est une priorité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec les Parcs Naturels Régionaux, la Région s'affirme dans son rôle de collectivités au service de son territoire et de son développement. A la fois point d'ancrage et relais politique, ils donnent un sens moderne à notre ruralité et constituent des éléments forts d'attractivité en termes de tourisme et de loisirs. »

- Laurent WAUQUIEZ



© Juan Robert



© Jean-Luc Rigaux

Le soutien régional a évolué ces dernières années vers :

- Une **stabilisation** des contributions statutaires (7 454 000 € en 2017)
- Une **baisse importante** des soutiens aux programmes d'action en fonctionnement (-80 % sur 2010-2016)
- Une **augmentation** en 2018 du budget pour des projets soutenus au titre de l'investissement (de 500 000 à 1M€).

Les Parcs ont tous fait d'importants efforts pour **réduire leurs frais de gestion et de personnel**, et ont par ailleurs engagé un **travail de mutualisation, de priorisation des actions menées, et d'exploration de nouveaux financements alternatifs**.

Il importe désormais de conforter les Parcs dans leur légitimité locale, et de les accompagner plus fortement vers :

- la **mise en œuvre de chartes** plus simples et plus opérationnelles lors des procédures de révision de chartes, dont la Région a la responsabilité,
- un **travail de mutualisation**, de priorisation des actions menées, et d'exploration de nouveaux financements alternatifs,
- la **stabilisation des montants** des crédits de fonctionnement dédiés aux contributions statutaires,
- un **programme d'actions** multiplié par 5 et principalement orienté vers des dépenses d'investissement, plutôt que de fonctionnement, organisé sous forme de programme pluriannuel. Il s'agira de mettre en place des contractualisations de type « Contrat de Parc », en cohérence avec les enjeux de la Charte de chacun des 10 PNR,
- une **campagne de communication et de promotion** de leurs activités auprès de tous les publics.

Pour la période 2018/2020, la Région souhaite engager un **programme inédit d'investissements dans les Parcs Naturels Régionaux**, afin de les conforter sur l'ensemble de leurs missions et d'affirmer leur rôle d'ensemble des forces vives, des projets et des dynamiques sur un territoire.

Les Contrats de Parcs 2018/2020 auront pour objectifs principaux de :

- **conforter** les missions assignées aux Parcs,
- **répondre** aux exigences et ambitions de chacun des Parcs, telles que contractualisées dans leur Charte,
- **intégrer** les priorités régionales en matière de développement des sports de pleine nature et de la mobilité douce innovante.

La Région mobilisera en complément toutes ses politiques sectorielles pour **répondre aux ambitions des territoires** de Parcs en matière d'investissement (PPT, Bourg centre, ruralité, mobilité, CAR, PACTE...). Les bénéficiaires de ces opérations seront aussi bien les **Syndicats mixtes de Parcs que leurs partenaires territoriaux** (Collectivités, EPCI, Entreprises, Chambres consulaires, privés...).

Pour cela, la Région mobilisera une enveloppe croissante de crédits d'investissement sur les prochaines années (2M€ en 2018, 4 M€ en 2019, 6 M€ en 2020)



© Juan Robert

III. Le bilan annuel du Plan Chasse

Le 22 septembre 2016, la Région a adopté une **convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans (2016-2018), renouvelable, avec les acteurs de la chasse.**

Cette convention met en lumière le partenariat ambitieux entre la **Région**, la **Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes (FRC AuRA)** et les **12 Fédérations Départementales des Chasseurs de la région.**

« Dès mon premier jour à la Région, j'ai voulu redonner la voix aux chasseurs. Avant, la Région discutait avec beaucoup de monde, de beaucoup de choses, notamment d'environnement, mais jamais avec les chasseurs. Ils étaient laissés à la porte de tous les débats sur l'aménagement et la conservation de territoires dans lesquels ils ont pourtant chaque jour les pieds. » explique **Laurent WAUQUIEZ.**



© Juan Robert

Cette ambition se caractérise par **4 axes majeurs** :

- La **préservation et l'amélioration de la biodiversité** (suivi des populations, trames vertes et bleues, habitats et biodiversité)
- La **communication et le partage de l'espace** (connaissance de l'environnement par le grand public et les scolaires, actions pour améliorer la sécurité de tous les usagers des espaces naturels...)
- L'**animation globale du Plan Chasse** et sa coordination
- La **mise en conformité d'équipements cynégétiques**

L'engagement de campagne de la Région s'est donc traduit par **une première en France** avec un partenariat ambitieux avec les chasseurs et la mise en place du Plan Chasse dès novembre 2016, doté de 3 M€.

Un accord fructueux au bilan positif

- **140 000 chasseurs** en Auvergne-Rhône-Alpes
- **233 M€ de retombées économiques** soit 1% du PIB régional

Avec un **suivi d'espèces de qualité**, la **renaturation des milieux** ou encore la **mise en sécurité des lieux de chasse**, cet accord a permis à la Région et aux chasseurs de travailler en bonne intelligence. Jouant surtout un **rôle crucial** pour la **préservation de biodiversité et la régulation des espèces**, ils rendent une **mission de service public** d'importance majeure, tant en termes d'**environnement** que de **protection de la nature**.



© Juan Robert

La préservation et l'amélioration de la biodiversité :

- **Des bases de données** ont été produites pour le suivi du cheptel, des habitats et des corridors écologiques
- **121 leurrés photographiques** ont été installés pour l'observation de loups et de lynx. A cette occasion, une nouvelle espèce a été observée en France : le chacal doré (Haute-Savoie)
- **L'équipement de sangliers en colliers avec puces GPS** en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- **15 kms de haies plantées**
- **5481 hectares de jachères plantées**, favorables à la biodiversité

La communication et le partage de l'espace :

Favoriser le **partage de l'espace naturel et le dialogue** entre les chasseurs et les autres usagers de la nature était un objectif phare du Plan Chasse. Auquel s'ajoute **l'information des autres utilisateurs** autour des espaces naturels et du grand public autour de **l'organisation de la chasse** (date d'ouverture, lieux de chasse, comportement à adopter lors de rencontres avec les chasseurs...)

- **3 047 piquets anticollision** pour 22 kms de route
- **4 133 postes de tir surélevés** installés sur 548 territoires de chasse, matérialisant les lieux de chasse au grand gibier
- **29 976 personnes sensibilisées.**
- **40 987 supports de communication produits** (vidéos, plaquettes, application smartphone, articles...)

L'animation du Plan Chasse et sa coordination :

- **Production d'un tableau de bord** des fiches actions de la convention et suivi régulier
- **Coordination et arbitrage des demandes** des fédérations départementales pour respecter les axes de la convention triennale

La mise en conformité d'équipements cynégétiques :

- Afin de **sécuriser la chasse et le traitement des produits de la venaison**, y compris les déchets, 176 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) ont bénéficié d'une subvention pour acheter et installer des installations d'hygiène ou de mise en sécurité

« La chasse est bien plus qu'un loisir : c'est un art de vivre, une part importante de notre culture, de notre histoire, de notre identité. C'est aussi un puissant facteur d'identité locale qui joue un rôle essentiel dans la vitalité du lien social de nos espaces ruraux. Avec plus de 500 000 bénévoles en France, les Associations Communales de Chasse (ACCA) sont parfois les seules structures qui fonctionnent encore ». - **Laurent WAUQUIEZ**



© Juan Robert



Contact

Service Presse
Auvergne-Rhône-Alpes
Tél. 04 26 73 40 15

Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes
Siège
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85